Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260507-DC2026050606-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 30 avril s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260506/06 :
Dispositif de vidéoprotection – mandat de maitrise d'ouvrage à Morbihan Energie
Rapporteur : Cyrille RASOUL

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Jean-Pierre LAURENT, Claudine BOULAIRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Nathalie TROCHU, Jean-Michel UBEDA, Sylvie GAHINET, Bruno SEVERE, Nathalie LE BERRIGAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Nicolas BERTHONNEAU, Claire DREAN, Anthony CARO, Cyrille RASSOUL, Carine PUREN, Mevanwi GUEGAN, Laura LE FALHER, Elodie CERVO, Nolwenn SORTAIS
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS,
Absents excusés : Loïc HAREL
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 27 - Pouvoirs : 1 - Votants : 28
Secrétaire de séance : Sylvie GAHINET
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 27 conseillers municipaux présents

---

Depuis 2011, la commune a fait installer un certain nombre de caméra de vidéoprotection afin de protéger ses bâtiments publics. A ce jour, 30 caméras sont ainsi réparties sur les sites suivants :

- Salle Nicolazic
- Stade Jean Le Carrer
- Centre technique municipal
- Maison des jeunes
- Plaine de Loisirs de Lanriacq
- Espace Gilles Servat
- Complexe sportif de Kergohanne

Malheureusement, depuis plusieurs années, la commune n'échappe pas à une recrudescence des cambriolages et d'actes d'incivilité sur son territoire.
Comme cela a pu être le cas sur d'autres communes, la Gendarmerie Nationale est intervenue pour proposer l'installation de caméras de vidéoprotection sur la voie publique dont certaines capables de lire les plaques d'immatriculation.

L'objectif d'un tel dispositif n'est pas de multiplier les caméras à chaque coin de rue, mais de cibler des points stratégiques (axes de circulation, lieux ouverts au public).
La vidéoprotection remplit ainsi un double rôle :

- Dissuader : la simple présence d'une caméra limite considérablement les incivilités, les dégradations de biens publics ou les cambriolages.
- Résoudre des enquêtes : en cas d'incident, l'image devient un témoignage impartial, infiniment précieux pour faire avancer le travail des enquêteurs.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260507-DC2026050606-DE

Les services de la Gendarmerie Nationale ont remis à la commune un projet comportant 12 à 13 caméras situées à des endroits stratégiques.

Afin de nous aider sur ce dossier et à partir du diagnostic réalisé par le service sureté de la Gendarmerie, il est proposé de faire appel au Syndicat Morbihan Energie qui accompagne les communes notamment sur le volet ingénierie des projets de vidéoprotection. Morbihan Energies peut assurer des missions de maîtrise d'ouvrage de travaux d'installation de systèmes de vidéoprotection, au nom et pour le compte de ses membres qui le souhaitent. dans le cadre d'un contrat de mandat de Maîtrise d'ouvrage comprenant les missions suivantes :

- Proposition des caméras adaptées aux enjeux de protection de la zone,
- Étude du réseau d'alimentation électrique et du réseau de communication
- Chiffrage du matériel, du serveur, et des infrastructures "réseau" nécessaires
- Préparation du dossier de demande d'autorisation préfectorale et de demande de subvention (FIPDR ou DETR) qui est à envoyer par la commune.
- Lancement du marché subséquent par Morbihan Energies et présentation des offres reçues à la commune pour la réalisation des travaux
- Suivi du chantier jusqu'à la réception et la mise en service.

Morbihan Energies porte à 100% l'étude et apporte une subvention de 30% d'un montant plafonné à 50 000€HT sur le génie civil et le câblage. La commune supportera ainsi les coûts de l'opération (montant estimé à ce jour à 200 000€ HT, conformément à l'Annexe 2 du projet de contrat de mandat). Morbihan Energies facturera à la commune ces coûts selon l'échéancier prévisionnel qui sera défini dans la convention financière spécifique (qui sera établie avant le démarrage des travaux).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la mise en place d'un dispositif complet de vidéoprotection sur le territoire de la commune**
- **APPROUVE le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure avec Morbihan Energie pour les travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection.**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier**
- **AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions notamment auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) mais également de tout dispositif susceptible d'intervenir (DETR…)**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 7 mai 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN